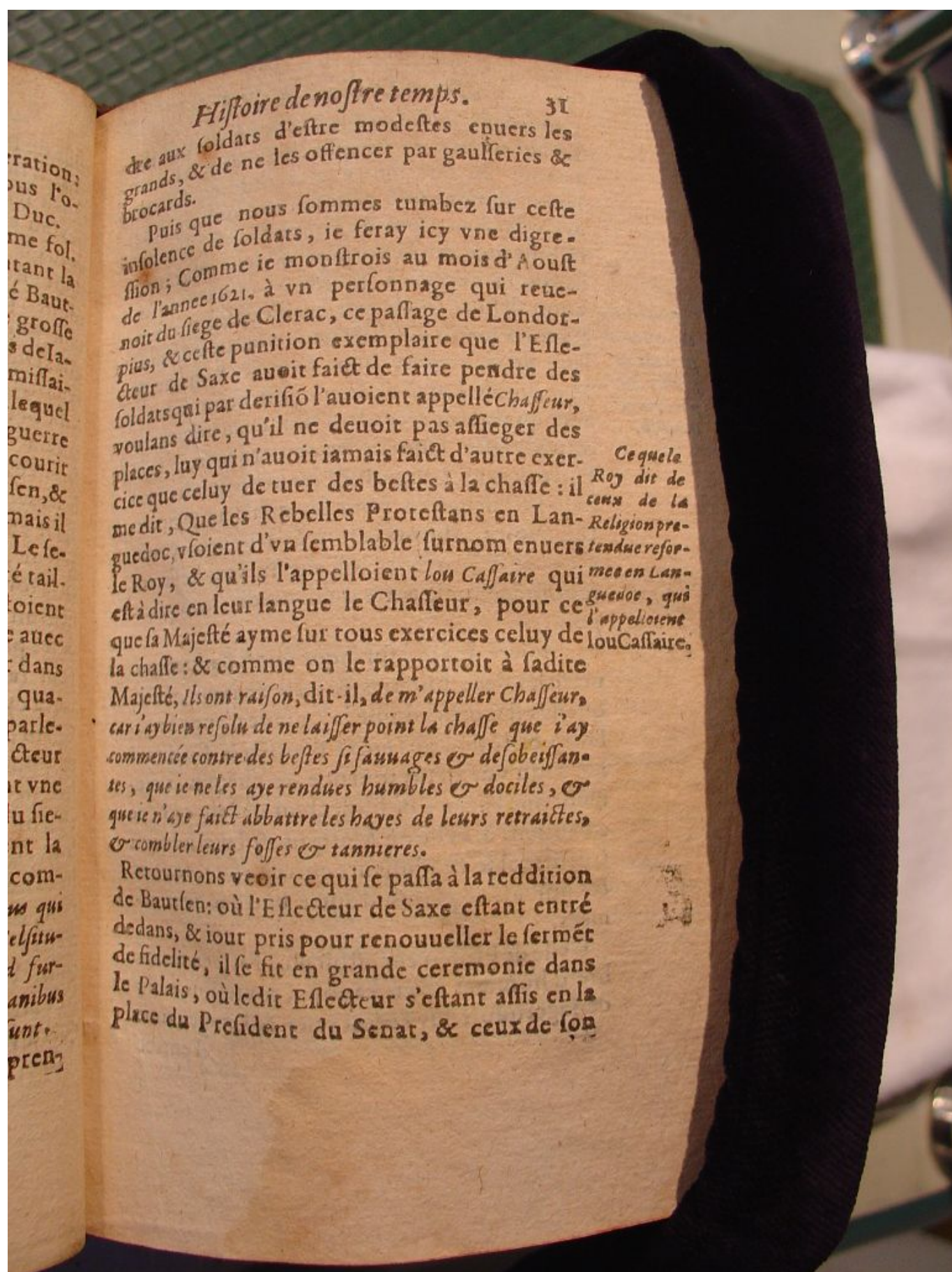
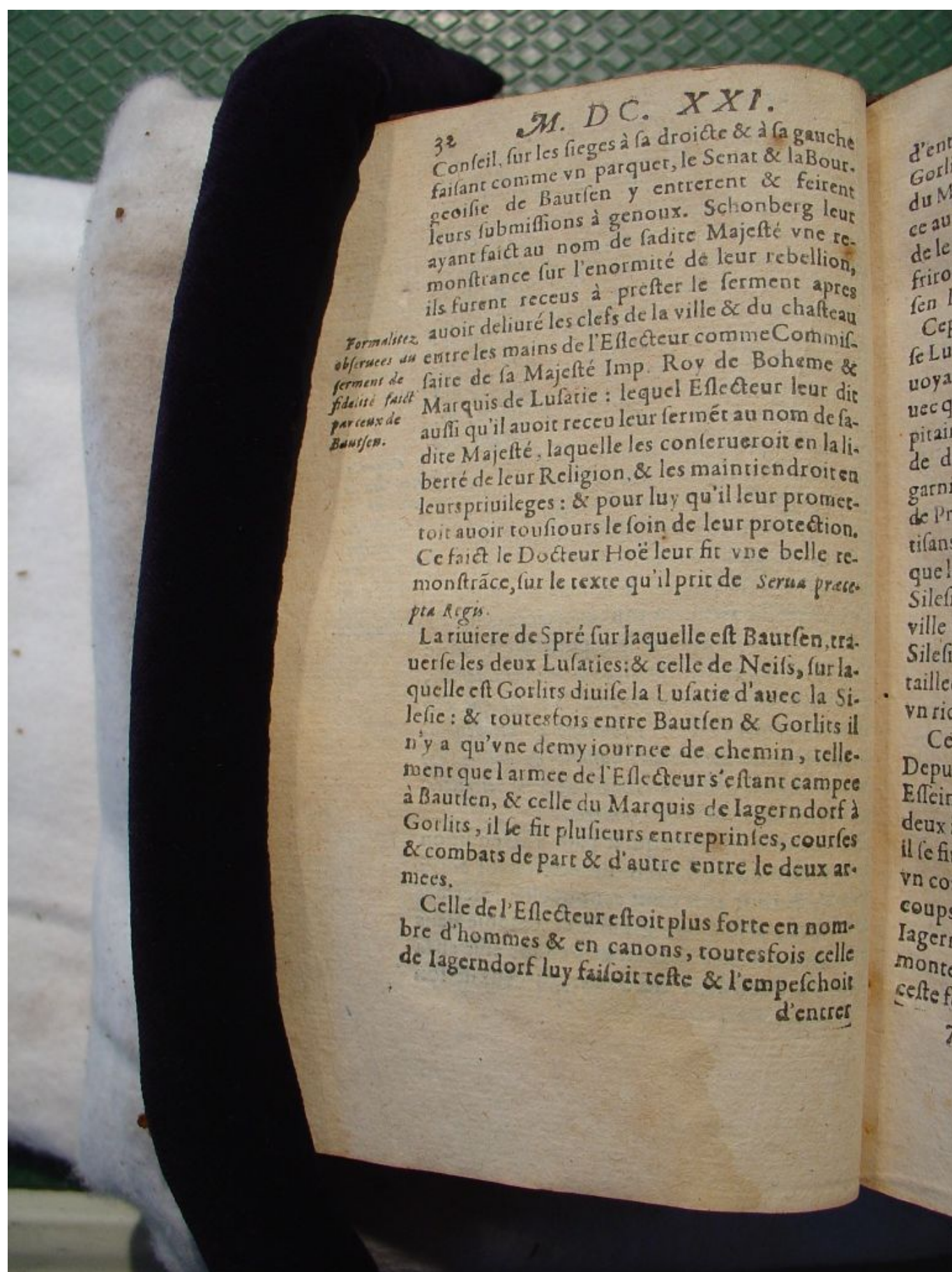


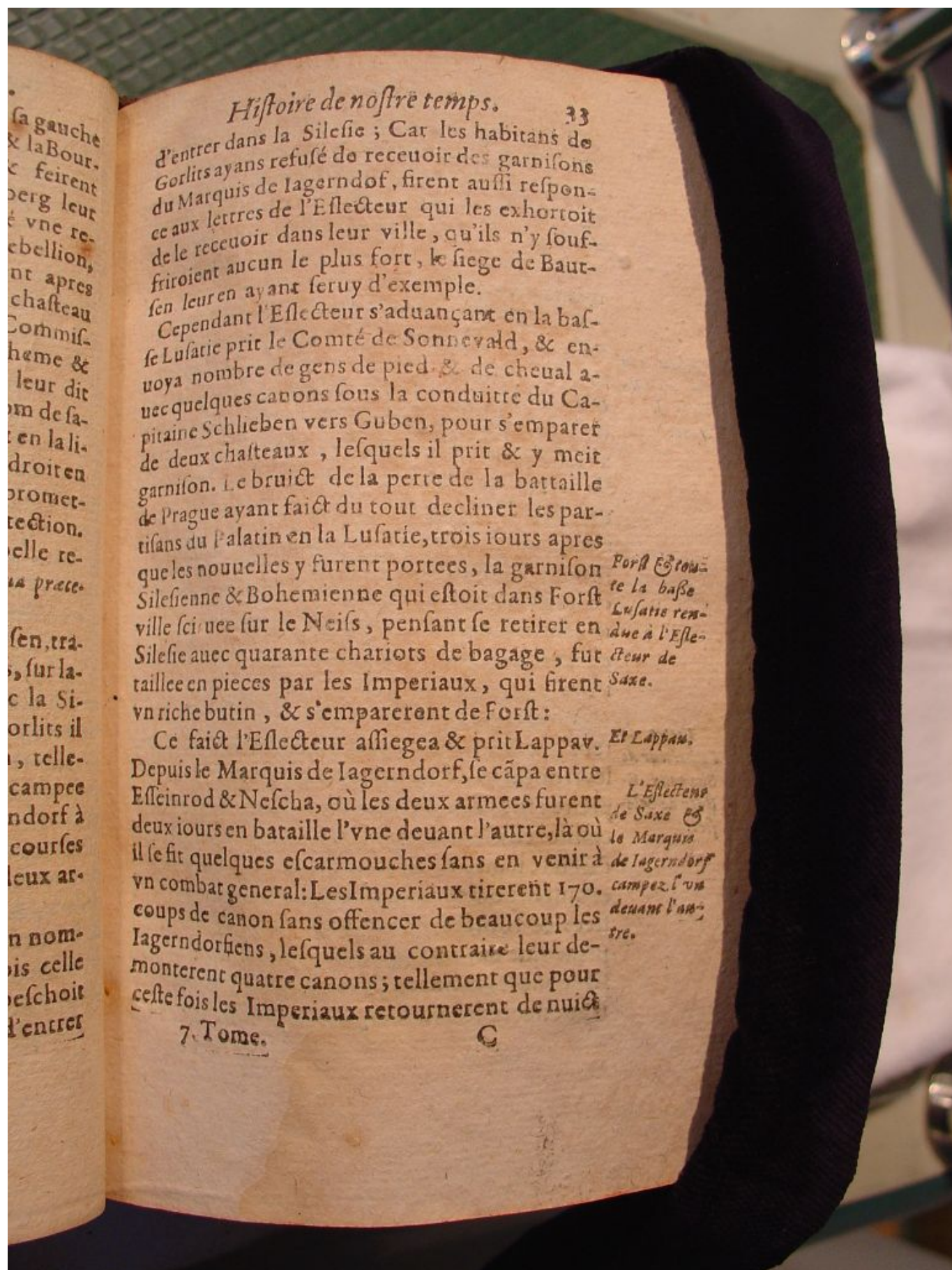
1621_031.jpg



1621_032.jpg



1621_033.jpg



1621_721.jpg

Histoire de nostre temps.

721

Premierement le Comte de Schlic, vestu d'une robe de soye noire, tenât un liure en sa main, s'en alla recevoir le supplice: l'homme destiné pour luy presenter la Croix la luy presenta: son seruiteur le deuestit, puis l'executeur luy coupa la teste. Ce seruiteur puis apres luy mit la main sur un billot de bois, laquelle luy fut aussi coupée, & gardée ensemble avec la teste: le corps fut enroulé dans le drap dessus lequel il estoit agenouillé; puis fut emporté de l'eschaffaut par les six personnes susdites toutes couuertes de noir; tellement que le corps ne fut nullement touché du bourreau: ainsi consecutiuellement de tous les autres qui furent decapitez.

Quant à Iean Theodore Sixte, qui estoit des condamnés à auoir la teste tranchée, il fut sur l'eschaffaut, où se voulant agenouiller, on le fit redescendre, & fut remené en prison pour y demeurer iusques à ce que sa M. I. seroit à Prague.

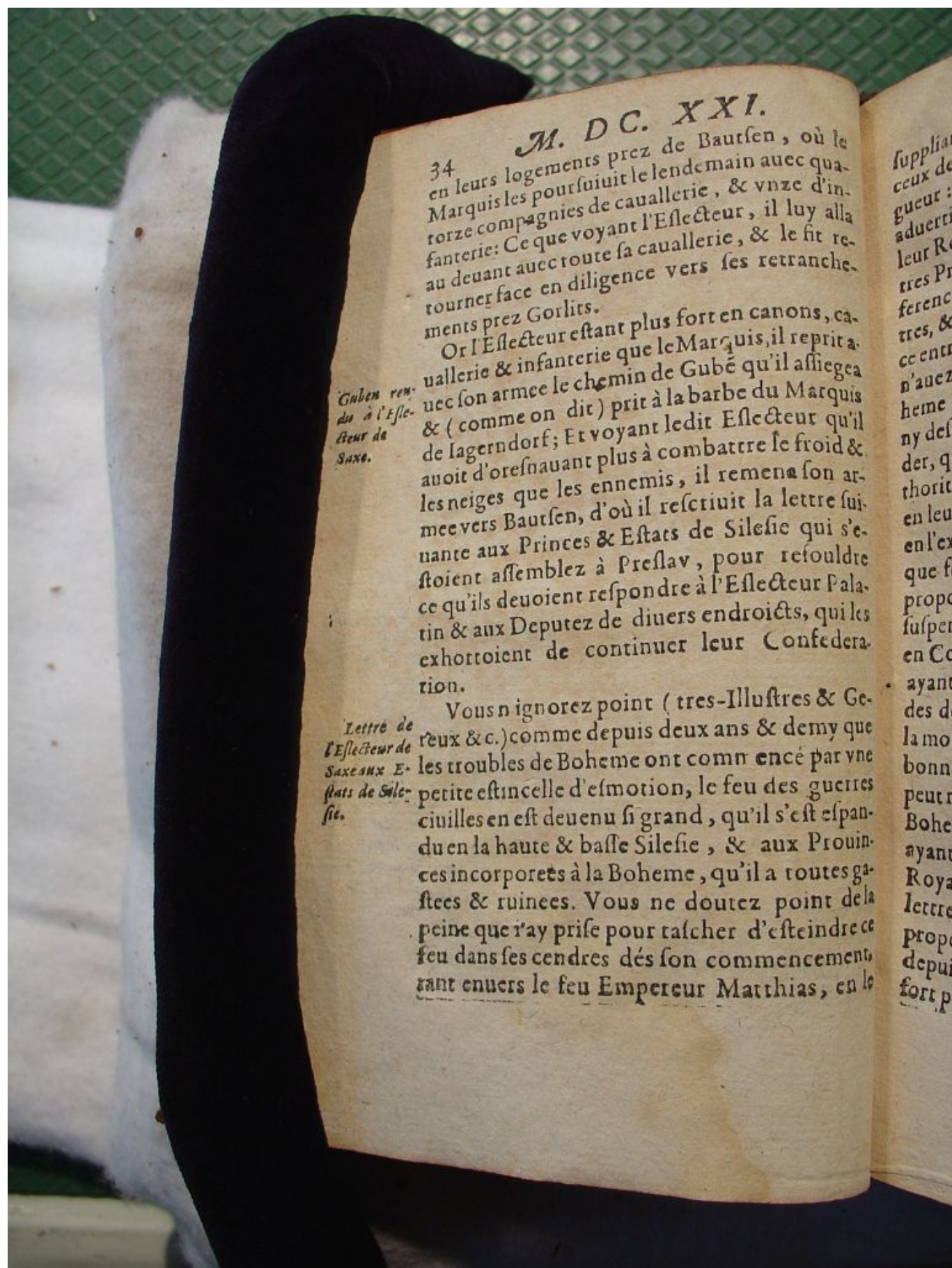
Cependant que l'executeur de Iustice decapitoit ces 21. personnes, ses valets pendirent aussi les trois qui y estoient condamnés, & donnerent le fouët à trois autres: tellement que toute ceste execution qui commença sur les cinq heures fut acheuée à dix.

Douze testes furent fichées sur les deux tours du pont, à chacune six: la main de Leander Ruppel fut cloüée à la maison du Conseil de la vieille ville. Le D. Iessenius ne fut pas mis en quatre quartiers sur l'eschaffaut, ains vers le gibet: puis ses quartiers furent pendus sur les quatre grands chemins. Nicolas Dibis qui auoit esté condamné

Z z

7. Tome.

1621_034.jpg



M. DC. XXI.

34
en leurs logements prez de Bautzen, où le Marquis les poursuivit le lendemain avec quatorze compagnies de cavallerie, & vnze d'infanterie: Ce que voyant l'Eslekteur, il luy alla au deuant avec toute sa cavallerie, & le fit retourner face en diligence vers ses retranchements prez Gorlitz.

*Guben ren-
du à l'Esle-
kteur de
Saxe.*

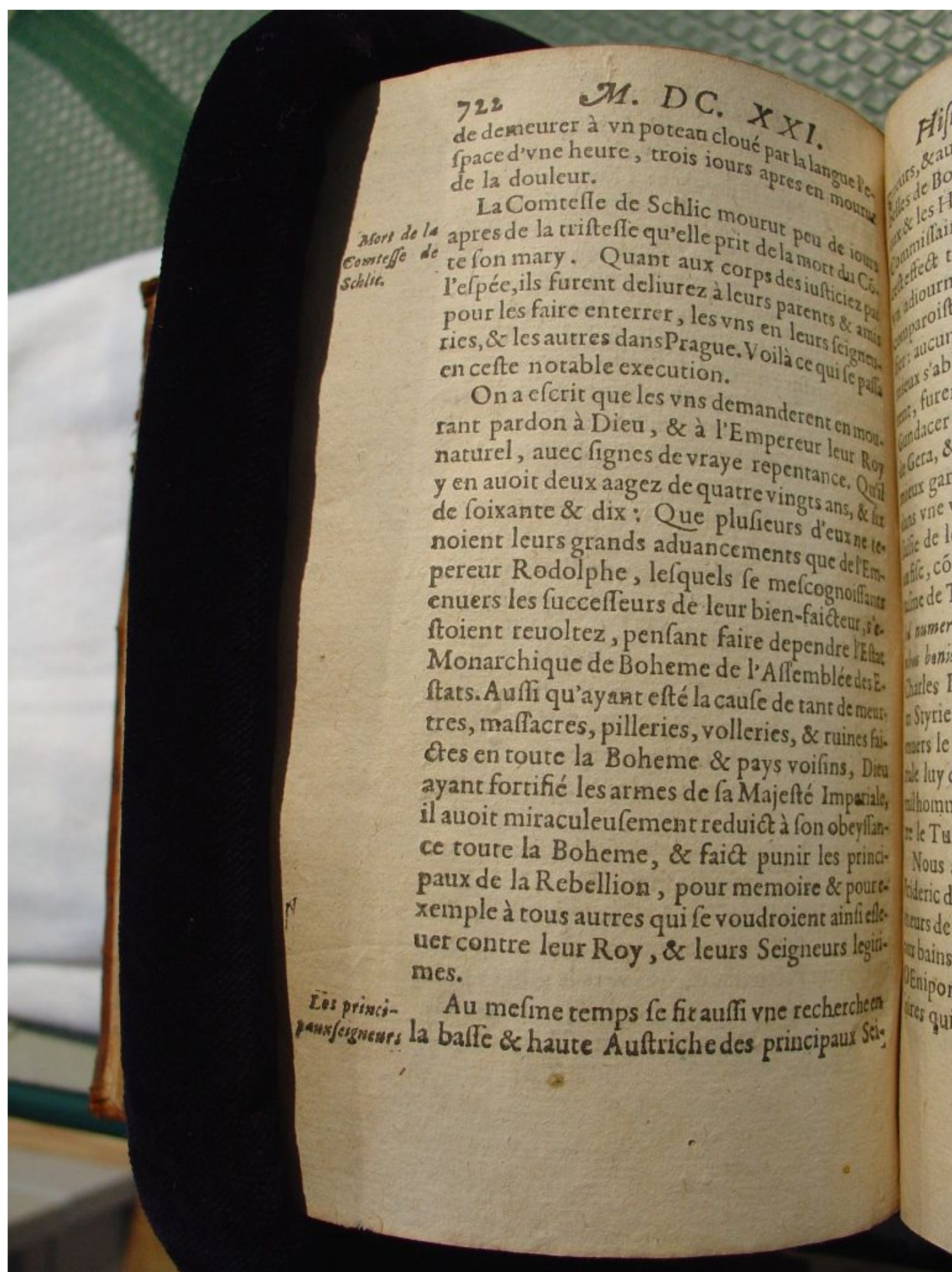
Or l'Eslekteur estant plus fort en canons, cavallerie & infanterie que le Marquis, il reprit avec son armee le chemin de Gubé qu'il assiegea & (comme on dit) prit à la barbe du Marquis de Iagerndorf; Et voyant ledit Eslekteur qu'il avoit d'oresnavant plus à combattre le froid & les neiges que les ennemis, il remena son armee vers Bautzen, d'où il rescrivit la lettre suivante aux Princes & Estats de Silesie qui s'estoient assemblez à Preslav, pour resoudre ce qu'ils devoient respondre à l'Eslekteur Palatin & aux Deputez de divers endroiets, qui les exhortoient de continuer leur Confederation.

*Lettre de
l'Eslekteur de
Saxe aux Es-
tats de Sile-
sie.*

Vous n'ignorez point (tres-Illustres & Generaux &c.) comme depuis deux ans & demy que les troubles de Boheme ont commencé par vne petite estincelle d'esmotion, le feu des guerres civiles en est devenu si grand, qu'il s'est espan- du en la haute & basse Silesie, & aux Prouin- ces incorporees à la Boheme, qu'il a toutes gas- tees & ruinees. Vous ne doutez point de la peine que j'ay prise pour tascher d'esteindre ce feu dans ses cendres dès son commencement, tant enuers le feu Empereur Matthias, en le

supplian
ceux de
gueur:
aduerri
leur Ro
tres Pr
ference
tres, &
ce entr
n'avez
heme
ny dess
der, qu
thorite
en leur
en l'ex
que fe
propo
suspens
en Co
ayant
des de
la mor
bonne
peut r
Bohem
ayant
Roya
lettre
propo
depuis
fort p

1621_722.jpg



722 M. DC. XXI.

de demeurer à vn poteau cloué par la langue l'espace d'une heure, trois iours apres en mourir de la douleur.

Mort de la
Comtesse de
Schlic.

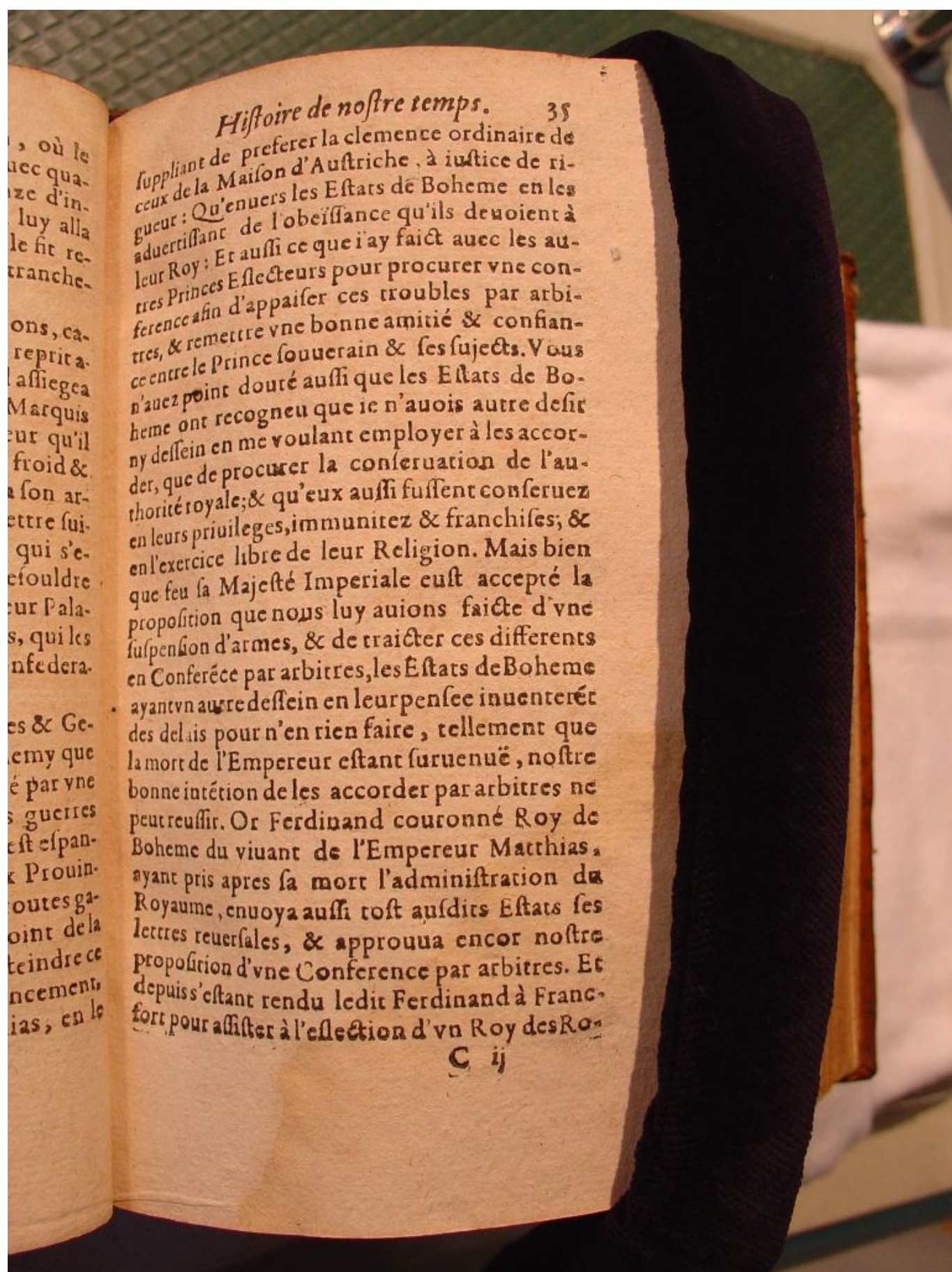
La Comtesse de Schlic mourut peu de iours apres de la tristesse qu'elle prit de la mort du Comte son mary. Quant aux corps des iusticiez par l'espée, ils furent deliurez à leurs parents & amies pour les faire enterrer, les vns en leurs seigneuries, & les autres dans Prague. Voilà ce qui se passa en ceste notable execution.

On a escrit que les vns demanderent en montrant pardon à Dieu, & à l'Empereur leur Roy naturel, avec signes de vraye repentance. Qu'il y en auoit deux aagez de quatre vingts ans, & qu'il de soixante & dix: Que plusieurs d'eux ne tenoient leurs grands aduancements que de l'Empereur Rodolphe, lesquels se mesconoissant enuers les successeurs de leur bien-faicteur, estoient reuoltez, pensant faire dependre l'Estat Monarchique de Boheme de l'Assemblée des Estats. Aussi qu'ayant esté la cause de tant de meurtres, massacres, pilleries, vrolleries, & ruines faites en toute la Boheme & pays voisins, Dieu ayant fortifié les armes de sa Majesté Impariale, il auoit miraculeusement reduict à son obeyssance toute la Boheme, & faict punir les principaux de la Rebellion, pour memoire & pour exemple à tous autres qui se voudroient ainsi eleuer contre leur Roy, & leurs Seigneurs legitimes.

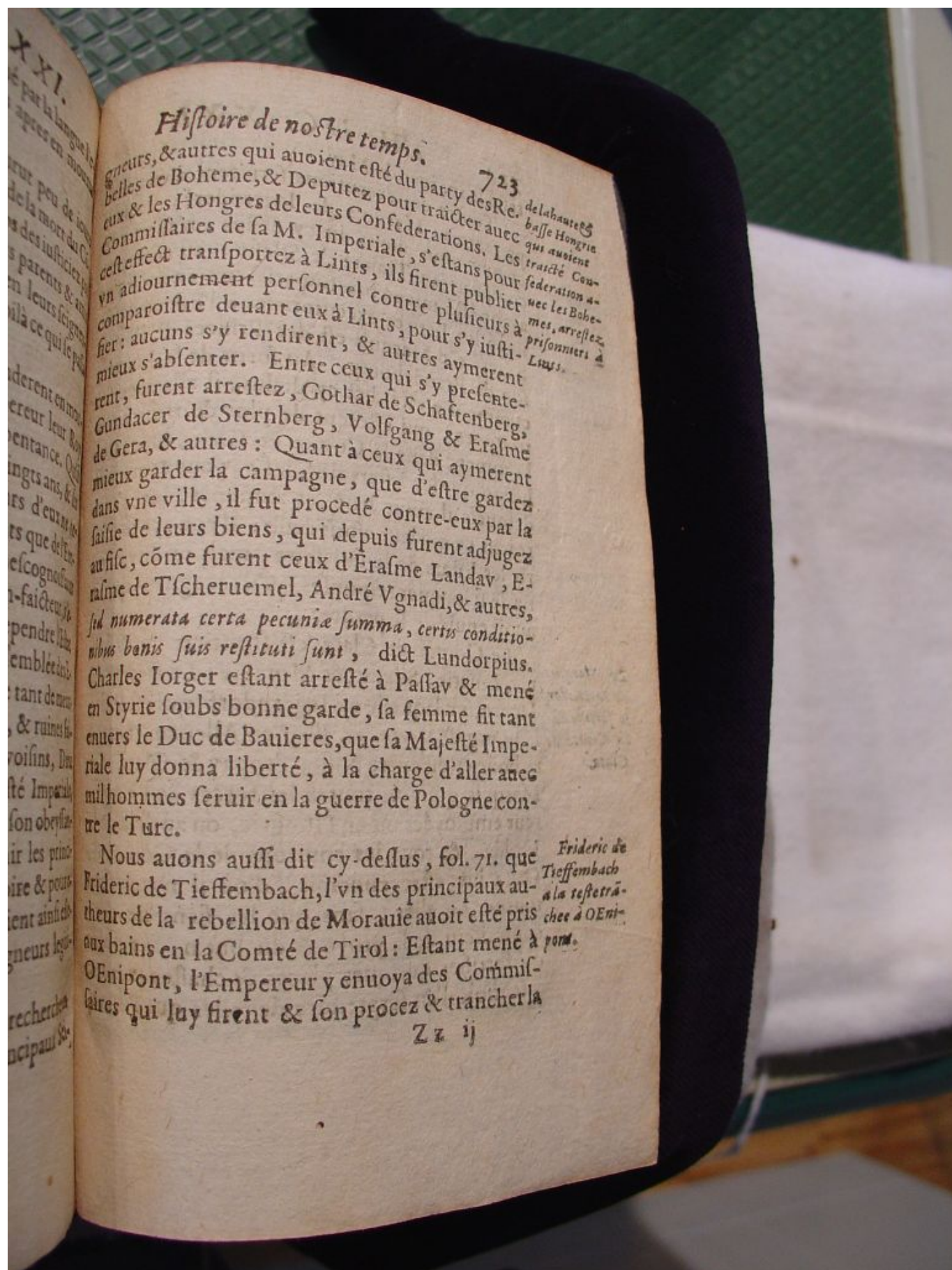
Les principaux
seigneurs

Au mesme temps se fit aussi vne recherche en la basse & haute Autriche des principaux Sei-

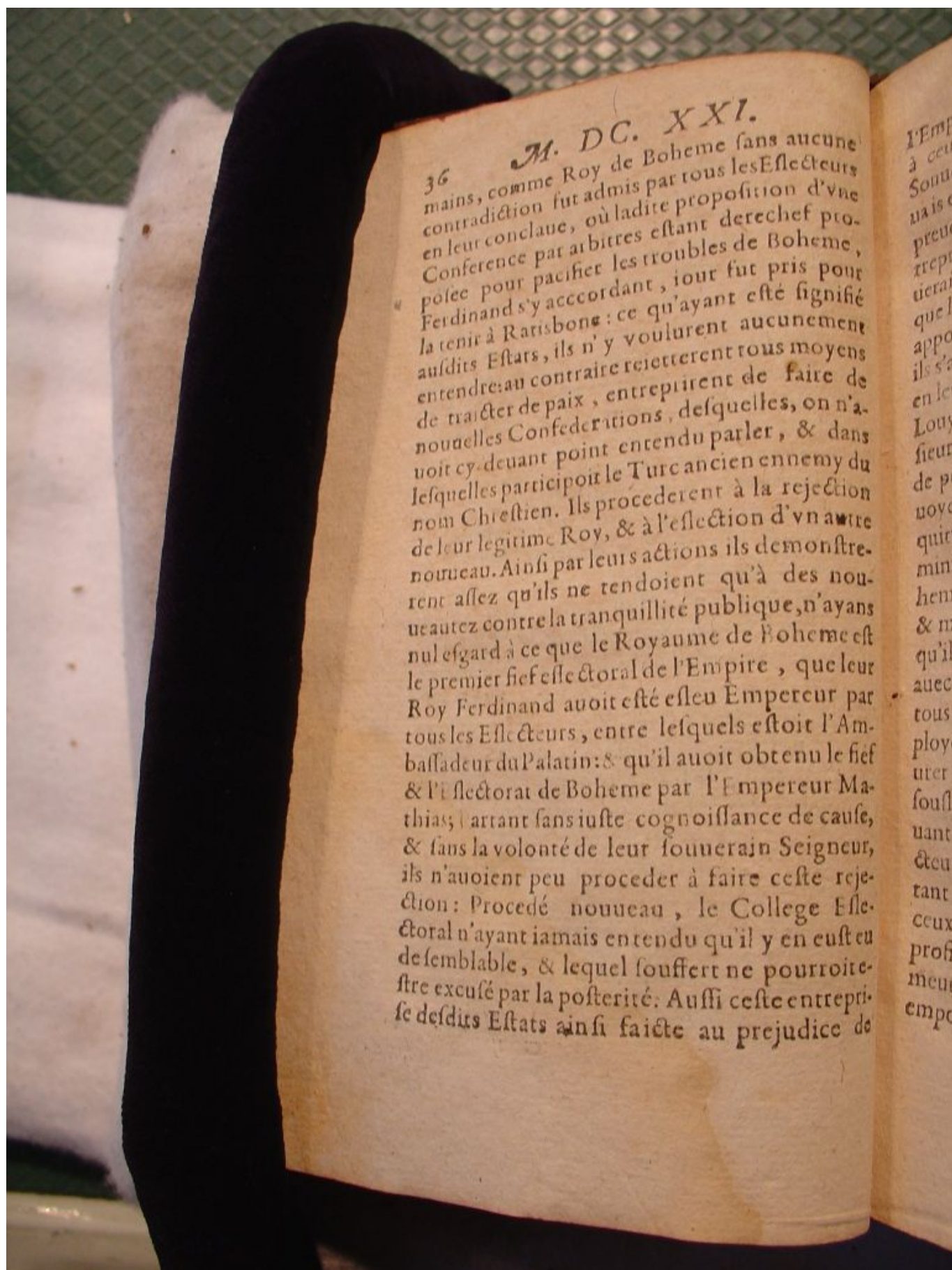
1621_035.jpg



1621_723.jpg



1621_036.jpg



36 *M. DC. XXI.*
 mains, comme Roy de Boheme sans aucune
 contradiction fut admis par tous les Eslecteurs
 en leur conclaue, où ladite proposition d'une
 Conference par arbitres estant derechef pro-
 posée pour pacifier les troubles de Boheme,
 Ferdinand s'y accordant, iour fut pris pour
 la tenir à Ratisbone: ce qu'ayant esté signifié
 ausdits Estars, ils n'y voulurent aucunement
 entendre: au contraire reietterent tous moyens
 de traicter de paix, entreprirent de faire de
 nouvelles Confederations, desquelles, on n'a-
 uoit cy-deuant point entendu parler, & dans
 lesquelles participoit le Turc ancien ennemy du
 nom Chrestien. Ils procederent à la reiection
 de leur legitime Roy, & à l'eslection d'un autre
 nouveau. Ainsi par leurs actions ils demonstre-
 rent assez qu'ils ne rendoient qu'à des nou-
 ueutez contre la tranquillité publique, n'ayans
 nul esgard à ce que le Royaume de Boheme est
 le premier fief eslectoral de l'Empire, que leur
 Roy Ferdinand auoit esté esleu Empereur par
 tous les Eslecteurs, entre lesquels estoit l'Amba-
 assadeur du Palatin: & qu'il auoit obtenu le fief
 & l'eslectorat de Boheme par l'Empereur Ma-
 thias; l'artant sans iuste cognoissance de cause,
 & sans la volonté de leur souverain Seigneur,
 ils n'auoient peu proceder à faire ceste reie-
 ction: Procedé nouveau, le College Esle-
 ctoral n'ayant iamais entendu qu'il y en eust eu
 de semblable, & lequel souffert ne pourroite-
 stre excusé par la posterité. Aussi ceste entrepri-
 se desdits Estats ainsi faicte au prejudice de

L'Emp
 à ceu
 Souue
 uais e
 preue
 trepr
 tierai
 que l
 appo
 ils s'a
 en le
 Louy
 fleur
 de po
 uoye
 quit
 mini
 hem
 & m
 qu'il
 avec
 tous
 ploye
 urer
 soufl
 uant
 éteu
 tant
 ceux
 profi
 meur
 empo

1621_724.jpg

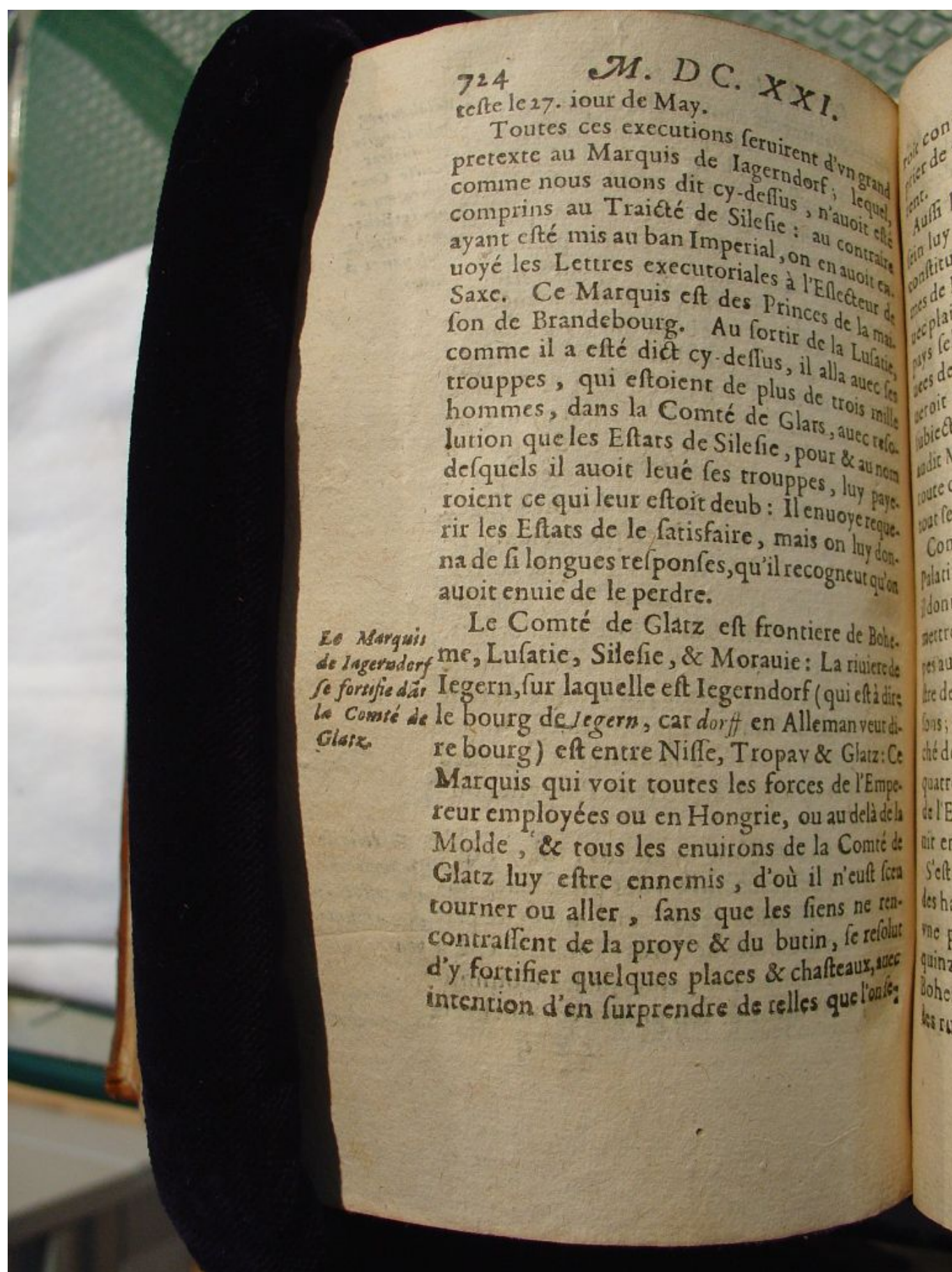


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan